

Les organisations syndicales représentatives prennent et conservent leurs responsabilités

Lors de la réunion de ce matin avec le CEO d'AH, M. Bruno EVEN, nous avons rappelé notre position commune :

Un confinement général hors activités critiques pour l'entreprise.

Les décisions et les mesures prises à ce jour par la Direction sont :

- Favoriser le travail à domicile à chaque fois que l'activité le permet et avec l'accord du manager.
- Le personnel pour lequel le télétravail n'est pas possible : rester sur site sous réserve du respect des conditions sanitaires.
- Pour le personnel de production : quitter l'entreprise jusqu'au lundi 23 Mars. A chaque manager de mettre à profit les quatre jours à venir pour définir l'évolution des modalités d'organisation du travail et de protection.

Ces mesures données par la Direction ne sont ni suffisantes, ni rassurantes.

En cela nous avons demandé à la Direction :

- Avoir une communication claire et précise à l'attention de tous les salariés par le CEO !
- La liste des activités essentielles pour le soutien des missions d'utilité publique !
 - La définition et la mise en place, pour les salariés concernés, des conditions d'hygiènes et de sécurité absolues (organisation du travail, masques, gels, serviettes papiers, nettoyages...)
- Etablir un agenda avec le CEO pour le suivi des actions à mettre en œuvre dans les jours à venir.

Pour les syndicats FO, CFE-CGC, CFTC il n'est jamais trop tôt pour la défense de la santé des salariés des sites Airbus Helicopters en France.

Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter le N° **0801 802 226**

Le DSC FO
Sylvain DOLZA



Le DSC CFE-CGC
Claude BOCOVIZ



Le DSC CFTC
Marc DÉHAN



Marignane le Mardi 17 Mars 2020